
EPU Anatole France - Chaville

CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2019 Compte-rendu

Ordre du jour

1) **Présentation des participants :**

Mme Levavasseur (maire adjoint à l'éducation)

Les parents élus,

L'équipe enseignante et la directrice

2) **Ordre du jour approuvé,**

3) **Résultat des élections** des représentants de parents au conseil d'école,

Taux de participation : 51,79

Depuis 4 ans, il se situe toujours entre 43 et 52%

14 parents élus avec 14 suppléments. 9 sièges pour la CAAPE et 5 sièges pour la FCPE.

4) **Vote du règlement intérieur.**

Le règlement intérieur sera affiché sur le panneau à l'extérieur de l'école pour consultation. Les parents pourront aussi en prendre connaissance sur les sites des associations des représentants de parents de l'école. Les parents devront signer un mot dans le cahier de correspondance pour indiquer qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur et qu'ils s'engagent à le respecter et faire en sorte que leur enfant le respecte aussi.

Mme la directrice précise que les sorties pendant les heures d'école ne sont tolérées que pour les enfants ayant besoin de soins très spécifiques (orthophoniste ...) ou handicap. Le règlement intérieur n'autorise pas les rendez-vous chez le dentiste ou le médecin généraliste (sauf urgence).

Un parent d'élève demande à Mme Levavasseur d'assouplir les sorties sur les temps périscolaire du mercredi afin de donner plus de souplesse pour permettre des rendez-vous médicaux les mercredis.

Le règlement est adopté en séance.

5) **Effectifs** pour l'année 2019/2020 : 356 élèves inscrits

6) **La coopérative** : les comptes 2018/2019 (annexe 1) - bilan des dépenses à transmettre aux parents lors du prochain appel de dons.

7) **Travaux de rénovation :**

- Relevé d'informations de la réunion du comité technique précédant le CE :

Informations aux parents via le site internet de la ville.

Les travaux n'ont pas pris de retard. S'agissant des nuisances sonores les travaux les plus bruyants sont passés (marteau piqueur), seuls les travaux de charpente à venir seront bruyants.

La phase 2 des travaux débutera à l'été prochain : rénovation du bâtiment Anatole France et du gymnase.

Pour toute l'année scolaire 2020/2021, l'école élémentaire sera déplacée dans le bâtiment des Iris. Des bâtiments provisoires de type algeco seront installés dans la cour (1 à 2 classes + sanitaires + demande d'une pièce supplémentaire pour le périscolaire).

- Il est à nouveau signalé à Madame Levavasseur, un lampadaire qui ne fonctionne pas dans l'allée de l'école.

8) Vie de l'école :

- **Bilan de la rentrée,**

La directrice a remercié les enseignantes pour leur accueil. Elle souligne aussi leur professionnalisme, leur travail d'équipe et leur souci de vouloir toujours le bien-être de l'élève à l'école.

En ce qui concerne les élèves, l'école était très agitée, beaucoup de bagarres en début d'année, des insultes répétées entre élèves et un manque de respect et de politesse envers l'adulte. Le climat s'apaise, moins de bagarres.

S'agissant des moyens dont dispose l'école :

Des soucis informatiques :

4 TNI livrés mais toujours pas d'internet. Madame Laurent (enseignante référente des usages du numérique) est considérée à torts comme la technicienne d'Anatole France pour l'installation du matériel, par le service informatique.

Aide pour les élèves :

- **manque de moyens**

Pas de psychologue scolaire : extrêmement problématique.

Pas de réseau d'aide, manque d'AESH. Seulement 3 AESH pour 6 enfants nécessitant un suivi.

- **Transition périscolaire/école** (agitation des élèves à 13h30),

Les enseignantes de CE2, CM1 et CM2 font remonter directement les élèves en classe à 13H20, seuls les CP et CE1 restent dans la cour. Cette nouvelle organisation a apaisé le climat de l'école, les élèves sont plus pausés et se mettent facilement au travail.

- **Prise en charge des enfants à besoins particuliers,**

La circulaire de rentrée 2015 : « *tous les enfants, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser* »

Afin d'aider les élèves en difficultés les enseignantes mettent en place des aménagements particuliers :

Le PPRE : programme personnalisé de réussite éducative, il se traduit souvent par la mobilisation de pratiques pédagogiques variées et différenciées dans la classe et parfois des aides spécialisées.

Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé est élaboré, après avis du médecin scolaire, pour les élèves avec des difficultés durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages, il peut se substituer au PPRE, il définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus aux programmes. Il est révisé tous les ans.

Le PPS : projet personnalisé de scolarisation, est un acte qui définit les besoins d'un élève en situation de handicap.

Nous travaillons cette année en collaboration avec le CCAS : centre communal d'action sociale ;

Madame Beaudouin l'assistante peut aider les familles dans les démarches pour les aides spécialisées ou soins aux enfants.

- L'APC (aide personnalisée complémentaire), Nous avons eu des directives qui cette année encore, nous demandent de travailler la lecture. En fonction du cycle, du niveau de classe les enseignantes ont établi un programme d'aide aux élèves qui rencontrent de difficultés passagères.

- **Classes extérieures** : du 25 au 29 mai 2020

Séjour à l'Abbaye de St Maur, une extension de budget a été demandée à la mairie (20 € par enfant) pour aller au Puy du fou. Mme Levasseur attend la décision de la mairie.

- **Piscine,**

Point école : Les séances se déroulent bien.

Point mairie : Piscine de Viroflay, réouverture en 2021 (la ville de Chaville sollicitera la ville de Viroflay pour obtenir des créneaux).

- **Le projet d'école** : rappel des axes de travail,

3 axes de travail :

Améliorer le vivre ensemble

Apprendre à apprendre

Calcul mental et résolution de problème

- **Conseil École Collège,**

Un travail est en cours sur les attendus des professeurs sur l'apprentissage des leçons.

- **Projets mis en place cette année :**

- CP : Autour de Claude Monet, le 17 janvier 2020 au musée Marmottant

(Action de vente de gâteaux pour financer une sortie à Giverny, en mai)

- Jeux mathématiques en Ludothèque (CE2)

- Travail sur l'ornithologie (CE1)

- CE2 : projet école en chantier avec La CAue 92 (exposition + projet musique avec la MJC, autour des rythmes)

- CM1 et CM2 : troupe de théâtre anglais, avec deux nouveaux contes.

- CM1 restitution de la classe extérie, en fin d'année

- Rallye maths CE2 et CM1

- L'heure du code,

- Test des 2 classes de CM1 d'un espace numérique de travail

- CM2 : projet avec la SACEM (droits d'auteurs) sur la musique actuelle en lien avec la MJC écriture d'une chanson et enregistrement, 2 spectacles et une journée complète pour découvrir les métiers du spectacle. Projet théâtre. Participation à la cérémonie du 18 juin au mont Valérien pour les CM2.

- **Manifestations :**

La kermesse est compromise du fait des travaux et de leur emprise sur la cour. Les enseignantes et la directrice suggèrent de faire une manifestation par niveau. Cette manifestation pourrait être la rétrospective des projets menés par les enfants durant l'année auprès des parents, suivi d'un moment festif. Les dates sont à fixer courant novembre.

- **Le tri dans l'école :**

Il y a un travail sur le tri au périscolaire.

Mme Levavasseur précise qu'une société a été missionnée pour la collecte en tri sélectif.

Suggestion des parents : Goûter Zéro déchet, déjà pratiqué lors des sorties scolaires.

- **Proposition de manifestations des parents,**

- Organiser des manifestations de type vente de goûter à 16h30 au profit de la COOP... La directrice et les enseignants ne s'opposent pas à condition que cela serve un projet dans l'école.
- Récupérer des changes pour l'école (vêtements : pantalons, collants, culottes, chaussettes...)
- Échange de livres, de vêtements... (sans argent) sur les temps festifs, en fin d'année.

- **Enseignement des Langues et Cultures d'Origine.**

Les cours se déroulent à Paul Bert. Actuellement seuls les cours de portugais sont programmés. Une réunion est organisée pour les familles le samedi 9 novembre à l'école Paul Bert.

9) Les parents élus : rôle et missions.

Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils accompagnent les familles dans le respect de leur vie privée et peuvent intervenir auprès de la directrice pour évoquer un problème particulier, pour assurer une médiation à la demande des parents concernés.

Leur rôle essentiel est de promouvoir le bien-être à l'école.

Pour pouvoir remplir leurs missions d'information et de communication auprès des parents, les représentants de parents d'élèves disposent de boîtes aux lettres, de panneaux d'affichages.

Les représentants sont membres du conseil d'école : à ce titre ils ont voix délibérantes pour :

- Adopter le projet d'école.
- Établir le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- Voter le règlement intérieur de l'école.
- Donner un avis sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'école (activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants, utilisation des moyens).
- Donner un accord sur l'organisation d'activités complémentaires.

Les parents élus sont les partenaires des enseignants, ils peuvent apporter une autre vision.

Le nombre de représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école.

Annexe 1 : Le compte de la coopérative